
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°4

28 novembre 2019

Membres élu.e.s présent.e.s : Sébastien AUBINEAU, Stéphane BEAUD, Charly BEQUERET, David BODET, Mathilde CARRIVE, Valentin CATTIER, David CLARYS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Florian DUPERRE, Vanessa ERNST-MAILLET, Laurian FONTAINE, Anthony GAGNAIRE, Chloé GUY, Aymeric HENAULT, Emilie KURDZIEL, Benoît LEROUX, Gilles MALANDAIN, Gilles MARMASSE, Fanette QUADRIO, Pauline QUEMART, Enzo SCHOON, Chimène SIREDEY.

Membres élu.e.s excusé.e.s : Alexis AVDEEFF, Justine BIDAUD, Cédric BOUQUET, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Anne JOLLET, Jean-Marie LECOINTRE, Véronique MEYER, Jean PYLOUSTER, Cécile VOYER.

Absent.e.s ayant donné procuration : Alexis AVDEEFF à Emilie KURDZIEL, Justine BIDAUD à Erwan STORDAIR, Cédric BOUQUET à Nadine DIEUDONNE-GLAD ou à défaut David CLARYS, Alain DUCOUSSO-LACAZE à Pauline QUEMART, Anne JOLLET à Mathilde CARRIVE, Jean-Marie LECOINTRE à David CLARYS, Véronique MEYER à Nadine DIEUDONNE-GLAD, Jean PYLOUSTER à Vanessa ERNST-MAILLET ou à défaut Aymeric HENAULT, Cécile VOYER à Emilie KURDZIEL.

Membres invité.e.s présent.e.s : Benoît AUBIGNY, Claire BEAUSSE, Céline BERGEON, François BRIZAY, Olivier CLOCHARD, Catherine ESNARD, Patricia ETIEN, Armelle GIGLIO-JACQUEMOT, Marie-José GRIHOM, Philippe GROSOS, Marion HAZA, Yvan HOCHET, Eric MARCEAU, Vincent MICHEL, Claire PORTAL, Catherine TREHONDAT, Nicolas VIBERT.

Membres invité.e.s excusé.e.s : François LUMINEAU, Philippe MAINTEROT, Graeme WATSON.

Préambule :

La direction de l'UFR remercie Philippe Mainterot, responsable du département d'Histoire de l'Art, pour sa conférence donnée dans la cadre de l'Heure Nécessaire ce jour de 11h30 à 12h30. La conférence a été très appréciée par les collègues présents et a été suivie d'un cocktail.

Il a été demandé par une partie des élu.e.s du conseil de traiter en priorité la réorganisation des services avant le point budget d'où une légère modification de l'ordre du jour.

1. - Approbation des procès-verbaux

Les procès-verbaux du 17 octobre et du 7 novembre 2019 sont approuvés à l'unanimité moins 1 abstention.

2. Actualités de l'UFR

☐ Campagne d'emplois 2020 des enseignant.e.s-chercheur.euse.s :

- 4 postes de Maîtres de conférences des universités (MCU) :
 - MCU 16 section : départ en retraite de Ranka Bijeljak
 - MCU 16 section : départ en retraite de Dominique Creton
 - MCU 16 section : départ en retraite de Monik Favart
 - MCU 23 section : départ en retraite de Mohamed Taabni
- 2 postes de professeurs des universités (PU) :
 - PU 23 section : départ en retraite d'Yves Jean
 - PU 21 section : départ en retraite d'Yves Lafond
- Transfert de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) vers l'UFR SHA de Jean-Pierre Escriva, MCU en 19 section

☐ Procédure de mise en paiement des vacataires :

La direction remercie les différents collègues impliqué.e.s dans cette nouvelle procédure et plus particulièrement les collègues du service RH de l'UFR qui ont beaucoup travaillé sur la mise en place de ce changement qui devrait permettre un paiement plus fluide. A terme, la mise en paiement mensuelle devrait être généralisée et quasi systématique.

→ Principe de la mise en place :

- Extraction sur ADE Campus ≈ du 15 au 15 de chaque mois (Ex : du 9/09 au 18/10) par David Bodet (centre-ville) et Florence Germain (campus), ainsi que Nathalie Daudin pour le département de géographie.
- La mise en paiement est effective pour tout vacataire ayant un contrat signé et pour lequel les codes d'enseignement correspondent aux heures effectuées.
- Le paiement est ensuite enclenché par Nathalie Charpentier et Patricia Etien à la fin du mois (Ex : fin octobre) pour un paiement effectif 2 mois après (Ex : fin décembre).
- 1^{er} paiement fin décembre, puis chaque mois, sauf pour les M2 de Psychologie, les vacataires du département de géographie, et les 2 Licences Pro, qui n'ont pas pu être inclus pour le moment, mais le seront progressivement. Le CFMI est traité spécifiquement.
- Mise en paiement de l'ensemble du 1^{er} semestre pour fin décembre (paiement fin février).

☐ Mise en œuvre des nouveaux statuts de l'UFR :

Les statuts ont été adoptés au conseil d'UFR du 19 septembre 2019 avec 82% des voix.

Les statuts ont ensuite été validés à l'unanimité par la Commission des Structures du 2 octobre 2019 avant d'être adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Administration (CA) de l'université de Poitiers (UP) du 22 novembre 2019. Il est précisé que les statuts ont été validés avec l'écriture inclusive malgré la difficulté de lecture qui avait été pointée lors du CA de l'UP.

Les nouveaux statuts seront appliqués au sein de la composante à partir du 1^{er} janvier 2020.

☐ Informations Formations :

Maquettes 2020-2021 : corrections sous Amétys du 9 décembre 2019 au 17 janvier 2020 pour validation en Commission de la Formation du 30 janvier 2020.

→ Un courriel a été adressé le 25 novembre aux responsables de département et de mention pour proposer un accompagnement par les assesseuses formation

Travailler dès à présent sur les corrections apportées – mode commentaire maquettes du 11 juin 2019.

Si le travail est fait dans les départements en amont de façon précise et qu'il est juste question d'une vérification à faire et de saisir sur Amétys, cela convient aux assesseuses qui sont prêtes à prendre en charge ce travail.

Par la suite, il est essentiel d'aller vers une prise en charge de ce travail par la DPF (ex DIFOR).

Fusion de 2 Masters 2 au département de géographie : transmettre le tableau à Catherine Esnard car il s'agit d'un cas particulier.

3. Réorganisation des services

Ce point faisant suite à la précédente présentation en conseil d'UFR, lors de sa séance du 17 octobre, seuls les éléments et de discussion sont repris ici.

☐ Suite de la démarche :

- 6- **Vote sur le scénario de réorganisation au conseil d'UFR du 28 novembre 2019.**
- 7- Vote au Comité Technique du 13 décembre 2019.
- 8- Définition des nouvelles fiches de postes et appel aux collègues à se positionner.
- 9- Entretiens de repositionnement des collègues sur les nouveaux postes définis (février pour les catégories B et mars pour les catégories C).
- 10- Traduction géographique (sites et bureaux) du choix opéré.
- 11- Possibilités de mobilité en avril 2020 au 1^{er} mouvement interne de l'UP. 12- Mise à la mobilité interne de l'UP au 1^{er} ou 2^e mouvement des éventuels postes non pourvus.

⇒ Mise en œuvre complète probablement en septembre 2020

⇒ Transmission des connaissances et des dossiers en amont

☐ Séparation formation/recherche :

- Actuellement, chaque équipe d'accueil (EA) est gérée sur ½ temps de secrétariat, souvent partagé avec un mi-temps de secrétariat formation. - Après la réorganisation, une personne prendra en charge deux EA.
- Il est également important de tenir compte de la charge de travail pour les secrétariats d'EA, de façon à obtenir une répartition équilibrée → trouver la bonne association de 2 EA. Tenir compte également de la géographie en évitant au maximum le travail sur deux sites ou bureaux.

Période 2015-2018			Période 2015-2018	
Equipes d'accueil	Nombre moyen annuel de BDC	Nombre moyen annuel de missions	Nombre moyen annuel de conventions et contrats de recherche suivis sur Eotp	Nombre moyen annuel de colloques
MAPP	102	35	1	1
CRIHAM	186	89	4,25	1,75
RURALITES	137	76	8	0,25
HERMA	178	49	5,25	0,25
GRESO	217	134	11,75	0,25
CAPS	114	56	2,5	0
Total	934	438	32,75	3,5

☐ Centralisation des actes financiers des départements :

- Quantification : en moyenne 1315 actes par année (moyenne 2015-2018).
- Une personne peut produire entre 700 et 1000 actes par an.
- Nous pouvons espérer une légère baisse du nombre d'actes par une rationalisation des commandes. - Il faut donc 1,5 ETP.
- L'UFR SHA teste depuis septembre 2019 la centralisation des actes avec le département psychologie et a pour cela réussi à redéployer en interne un mitemps d'adjoint. Dans la mesure où a déjà été rajouté 0,5 ETP en septembre 2019, il manque 1 ETP pour centraliser les finances des départements.

☐ **Organisation de la gestion des formations :**

- Extraction d'un ETP pour centraliser les finances des départements au sein du service financier
- Création de deux sous-Pôles géographiques au sein du nouveau service « Formations » (objectif d'agilité et proximité) avec rapprochement des actuels secrétariats avec le service scolarité.
- Tenir compte du nombre d'étudiants et du nombre de parcours et mentions de formation pour la répartition des moyens humains Campus et Centre-ville
- Supprimer la séparation de gestion des M1 et M2 sous 2 personnes pour avoir un interlocuteur unique par site. Conserver au sein des Pôles un.e interlocuteur.rice administratif.ve principal.e par formation.
- Conserver une centralisation pour la gestion des activités spécifiques et/ou n'ayant pas la taille critique pour faire l'objet d'une répartition de gestion sur les deux sites (exemple : langues, doctorats, DU...)

☐ **Mesure de la charge de travail centre-ville/campus :**

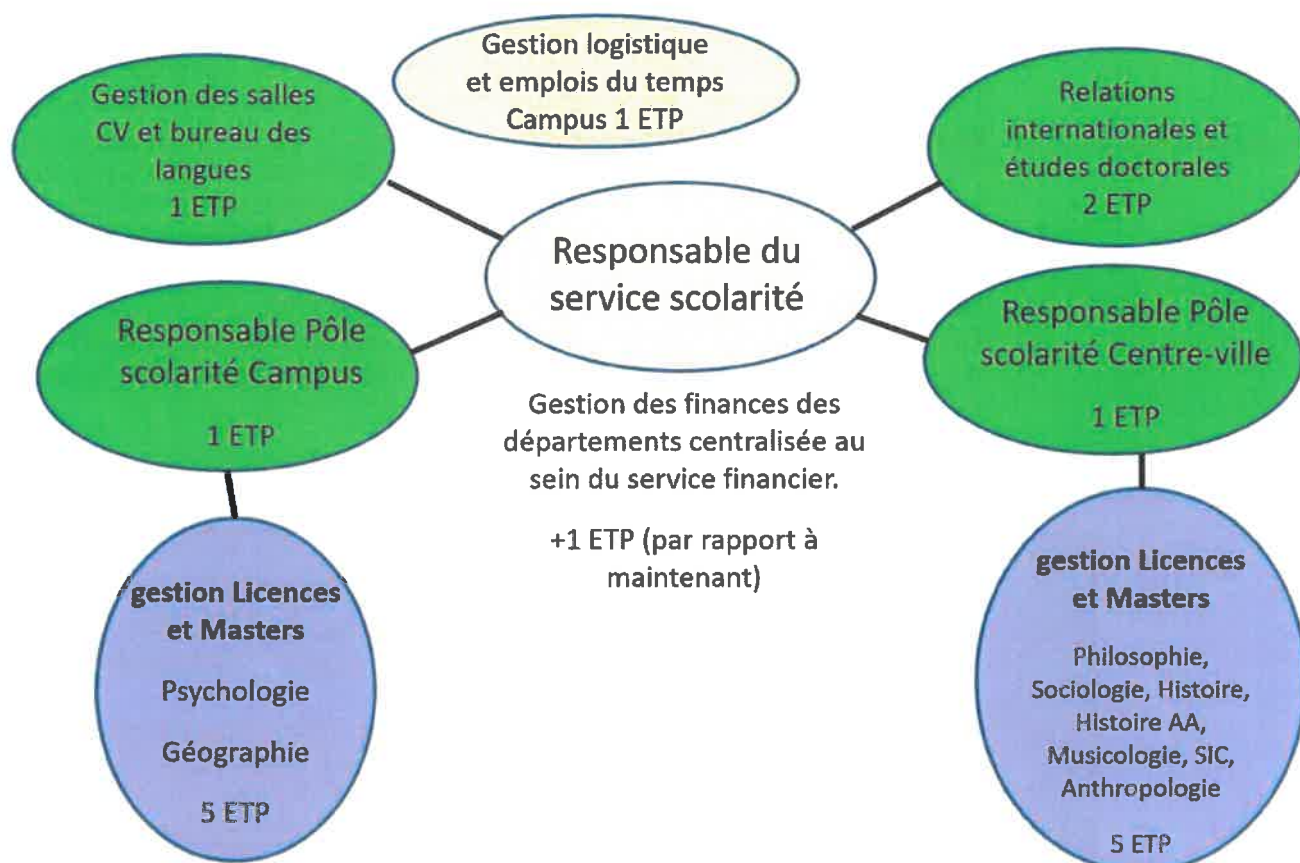
Sites	Nombre de mentions de licence et licence professionnelle	Nombre de parcours de licence prévus en 2020-21	Nombre d'étudiants en licence (moyenne sur 2 ans 2018-2020)	Nombre de mentions de Master (y compris MEEF et ENJMIN)	Nombre de parcours de Master prévus en 2020-21 (y compris MEEF et ENJMIN)	Nombre d'étudiants en Master (moyenne sur 2 ans 2018-2020)
Campus	4	7	1907	3	11	383
Centre-ville	5	8	1383	8	17	366
TOTAUX	9	15	3290	11	28	748

→ Une répartition des moyens humains sur les fonctions formation non centralisées à équilibrer entre les deux sites, soit 12 ETP dont 10 C et 2 B.

☐ **Calcul des ETP de cat C à répartir en formation :**

	Répartition des ETP théoriques de catégorie C formation (hors CFMI) et recherche EA
Total actuel	15
Fonction recherche EA	3
Fonction finance	1
Fonctions scolarité centralisées	1
Reste sur fonction formation à répartir entre Pôle CV et Pôle Campus	10

❑ **Evolution organisationnelle des services : organigramme cible**



Echanges :

- Quelles seraient les conséquences si l'UFR ne mettait pas en œuvre cette réorganisation ? Il ne s'agit pas d'une demande mais d'une forte incitation de l'UP, sachant que ce point revient régulièrement dans les négociations avec la Présidence.
- Pour certains élu.e.s, il ne s'agit pas d'une simple réorganisation mais d'une transformation plus profonde. La disparition des secrétariats de département est un changement majeur dans le travail quotidien des enseignant.e.s chercheur.e.s (EC) rendant encore plus compliqué leur situation. Il n'est pas sûr que l'UFR y gagne, le travail risque d'être plus compliqué. Les étudiant.e.s en difficulté qui trouvent actuellement un soutien au sein des secrétariats, risquent de le trouver plus difficilement. Gravité de ce changement et de cette décision qui vont faire disparaître une organisation qui fonctionne plutôt bien. Il est précisé qu'au département d'histoire, les collègues sont particulièrement attaché.e.s à la secrétaire.
- Il ne s'agit pas d'une évolution structurelle de l'UP mais d'un constat de la réalité : la souffrance au travail qui existe dans certains secteurs, il y a une attente de certain.e.s collègues qui souhaitent que les choses évoluent. Il faut prendre également en compte les vacances de postes devant lesquelles l'UFR ne sait pas faire face et qui ont touché différents services ou secrétariats de départements ou laboratoires ces dernières années.
- Sachant qu'il y a un manque de moyens, pourquoi ne pas mettre en place un service de remplacement, une personne qui bouge de poste en poste ?
- Il est rappelé aux membres du conseil que la hiérarchie de la secrétaire de département par un EC est récente, avant il s'agissait d'une hiérarchie BIATSS-BIATSS. Le problème est qu'un EC n'a pas la connaissance suffisante pour bien

gérer la carrière d'un.e collègue BIATSS. Revenir à une hiérarchie BIATSS semble donc plus logique.

- Il y a 6 ETP sur chaque pôle comprenant 1 ETP supplémentaire car l'échange du poste de PRCE a été accepté. Il est constaté que le poste de Florence Germain n'apparaît pas.
- Certains membres du conseil demandent à ce que cette réorganisation soit discutée dans les départements avant de s'engager sur ce point.
- La direction rappelle que la discussion a commencé au conseil d'UFR du 19 décembre 2018, et que comme cela a été présenté, de nombreuses concertations ont eu lieu depuis. Tout ce qui a été présenté a également été transmis à l'ensemble du personnel fin juin. Il est précisé également que les bureaux du doyen et du responsable administratif restent ouverts pour échanger et la direction remercie les collègues qui se sont emparés de cette opportunité pour les échanges.

Il faut aussi prendre en compte la nécessité de laisser la possibilité aux collègues de bouger si ces derniers ne se retrouvent pas dans la nouvelle réorganisation. On peut repousser la mise en place encore quelques temps mais on risque par conséquent de mettre des collègues en difficulté.

- Concernant le besoin de proximité avec les secrétariats de département, la direction considère qu'il n'y a aucune raison à ce que la nouvelle organisation ne permette pas le maintien d'une proximité de gestion et l'identification de collègues référent.e.s par formation. Cette réorganisation doit être aussi au bénéfice des étudiant.e.s qui ont du mal à se situer entre les services scolarité et les secrétariats. Il.elle.s auront donc désormais un bureau unique où s'adresser en priorité.
- Que va-t-on y gagner ? On devrait assurer une meilleure continuité de service. En cas d'absence d'un.e collègue, il est essentiel qu'un.e autre collègue puisse répondre le relai sur les priorités du moment. Par ailleurs, la présence d'un encadrement intermédiaire devrait faciliter la recherche de solutions aux problématiques rencontrées et permettre la mise en œuvre opérationnelle de la continuité de service
- Changement pour le secrétariat : déchargé de la partie financière (outils SIFAC et outil de commande de titres de transport) mais incluant désormais la gestion de la scolarité avec l'aide d'un.e collègue en cas d'absence.

Vote : Etes-vous favorable au projet de réorganisation tel qu'il a été présenté et débattu ce jour en séance :

- 22 oui
- 4 non
- 5 blancs

Le projet de réorganisation des services de l'UFR est adopté.

4. Lettre ouverte des collègues de géographie

La parole est laissée aux collègues du département de géographie.

- ✓ Motivation des collègues à rédiger cette lettre et à la transmettre par mail aux membres du conseil :
Un rendez-vous a eu lieu la semaine dernière avec la direction de l'UFR et la direction du département pour s'expliquer sur la rédaction et l'envoi de cette lettre et pour exprimer leur inquiétude par rapport au redéploiement de poste. Il leur semble important d'en discuter aujourd'hui afin que la situation du département de géographie ne soit pas vécue par d'autres départements. Ils souhaitent donc alerter le conseil sur leur situation qui inquiète beaucoup à la fois le département mais aussi les 2 laboratoires associés, Ruralités mais surtout Migrinter amputé d'un poste d'enseignant-chercheur.
- ✓ Rappel : le conseil d'UFR du mois de septembre a été planifié la veille du retour attendu par la Présidence sur la campagne des postes. Pourquoi ne pas avoir organisé un conseil d'UFR exceptionnel en amont ? Le département perd 192 heures de service ce qui va engendrer une augmentation des heures supplémentaires représentant environ 350 heures. Pour les collègues du département, il est hors de question de faire venir des chargés de cours hors de Poitiers qui risquent de perdre de l'argent. Des cours ne vont donc plus pouvoir être assurés avec en plus la perte de la spécialité de la collègue partante. C'est le département de géographie et ses laboratoires qui paient les frais du manque de moyen. La motion du département de psychologie a certainement poussé à faire ce choix de transfert de poste. Même si ce point avait déjà été évoqué auparavant, il aurait été nécessaire d'avertir la direction du département de géographie que la décision définitive du transfert de poste serait prise au cours du conseil de l'UFR du 19 septembre 2019.

Echanges :

- Un membre du conseil réitère sa demande de planifier des séances restreintes pour traiter des questions de poste des enseignant.e.s-chercheur.euses (EC), les élu.e.s étudiant.e.s n'étant pas réellement concerné.e.s.
- La direction rappelle que les statuts précisent que seule la carrière des EC impose des séances restreintes. Attention également à ne pas exclure les élu.e.s étudiant.e.s des discussions. Si les élu.e.s étudiant.e.s ne devaient pas être légitimes, les élu.e.s BIATSS devraient également être concernés.
- Les élu.e.s étudiant.e.s prennent la parole pour préciser aux membres du conseil qu'ils s'informent, se renseignent, et réfléchissent sur les dossiers et les différents points traités en séance et n'hésitent pas à poser des questions lorsque cela est nécessaire. Si il.elle.s, ne maîtrisent pas un sujet, leur choix est de s'abstenir de vote ou de voter blanc. Il.elle.s sont soucieux de l'avenir de la composante et de l'université dans son ensemble et pensent faire le maximum notamment auprès des étudiants. Il.elle.s s'estiment donc être parfaitement légitimes au même titre que l'ensemble des élu.e.s des autres collèges.
- En ce qui concerne les conseils d'UFR exceptionnels, ils sont programmés lorsqu'il n'y a pas de conseil d'UFR prévu avant les questions urgentes à traiter. Ici, il n'y avait donc aucune nécessité.
- Pourquoi ne pas avoir discuté de ce point en juin ? Il était effectivement inscrit à l'ordre du jour, mais les conseils s'éternisent parfois ce qui empêche les discussions d'où la nécessité d'être efficaces en séance.
- Pour la décision prise de redéployer le poste de géographie en psychologie, il est rappelé que la direction a alerté le conseil plusieurs fois sur la nécessité d'engager des discussions et de mener une réflexion stratégique sur le devenir des postes.

- Pour les postes BIATSS, comme cela a déjà été signalé, le doyen est convié par le DGS et le DRH avec le responsable administratif et la responsable RH pour échanger et prendre les décisions. Pour les postes d'enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.euses, l'échange se fait en tête à tête avec le Président.
- Depuis le dernier conseil d'UFR, il a été confirmé l'réaffectation de 2 postes au département de géographie dont 192 heures récupérées sur un des postes (retraite du Président qui n'assurait plus d'enseignements).
- Les responsables du département de géographie, pour qui il s'agit du dernier conseil ce jour, précisent qu'elles se sont battu.e.s pour que le critère recherche soit remis en avant et que le « R » de UFR reprenne toute sa place. Il leur semble donc important que ce point soit re-débatu. Il est précisé également que le département est passé en 5 ans de 35 à 70 étudiants en L1 et que ce résultat est le fruit de beaucoup d'investissement des collègues.
La discipline est encore fragile et se bat pour avoir sa place. La perte de ce poste a mis les collègues dans une situation très peu favorable. De plus, la notion de solidarité entre discipline qui a été mise en avant pour la question du redéploiement de poste n'a pas été vécue comme telle mais a plutôt monté les gens contre les autres ce qui a été très difficile à vivre pour les personnes en première ligne. De plus, elles soulignent que si le poste de géographie était rebasculé au département de psychologie, la psychologie devait s'engager à maintenir sa capacité d'accueil d'où un sentiment de trahison suite au positionnement du département psychologie.
- La direction réaffirme qu'il est nécessaire que les décisions sur les postes soient prises au mois de juin et qu'il est extrêmement difficile de croiser la recherche et la formation, ainsi que de dégager des critères exploitables pour la recherche. De plus, contrairement à la demande des collègues de géographie, il ne serait pas pertinent de procéder à un nouveau vote aujourd'hui, le conseil ayant déjà statué et la Présidence ayant validé les décisions.

5. Point Etudiants

- Démission de Charlaïne BENETEAU en tant que titulaire de la liste Collab-SHA
- Les élu.e.s ont pris contact avec tous les délégué.e.s étudiant.e.s de toutes les promotions des départements de l'UFR, ce qui permet de faire remonter tous les problèmes rencontrés de toutes les formations.
Retour des problématiques étudiant.e.s :
→ Les étudiant.e.s du centre-ville ont des difficultés pour se garer.
→ Difficulté avec les horaires « vacances scolaires » de Vitalis qui ne correspondent pas avec les vacances universitaires.
→ Un vrai manque au niveau de la restauration à l'Hôtel Fumé : les élu.e.s se proposent de se saisir de ce point et de contacter le CROUS.
→ Suite au décès d'un camarade au département d'Histoire, les étudiant.e.s auraient souhaité avoir une écoute.
→ Souci de compréhension des MCC, problème des cours qui se chevauchent et des cours annulés au dernier moment.
Constat : la boîte à idées fonctionne bien auprès des étudiants.
- Les élu.e.s étudiant.e.s ont rédigé une motion sur la précarité étudiante avec la volonté que le conseil se positionne sur cette motion.
Lecture de la motion par les élu.e.s.
Il s'agit d'une motion de constat et non de revendications.

La direction précise qu'elle a légèrement retouché la motion avant de mener les discussions.

Le texte est adopté à l'unanimité et sera diffusé à l'ensemble de la composante.

- Mobilisation du 5 décembre contre la réforme du système de retraite par points et contre la précarité étudiante.

Les élu.e.s ont la volonté de regrouper les étudiantes en SHA et de mettre en place un cortège de jeunes.

Organisation en AG pour faire de cette journée un événement important : réunir les étudiants, création de banderoles, repas partagé avant de rejoindre le rassemblement Porte de Paris.

Comme l'a fait l'UFR Lettres et langues en conseil d'UFR le 21 novembre dernier, les élu.e.s proposent de mettre au vote une dispense d'assiduité dans le cadre de la mobilisation du 5 décembre pour permettre aux étudiants d'y participer pour défendre leurs droits. Nécessité de s'affirmer et de prendre une position notamment par rapport au manque de moyens dans l'enseignement supérieur.

Si le conseil donne son accord pour cette mobilisation, un mail sera transmis par les élu.e.s à l'ensemble des étudiant.e.s de SHA pour les informer qu'ils pourront se mobiliser sans attendre de sanctions en retour. De plus, si l'UFR ne sanctionne pas les étudiant.e.s du fait de leur absence en TD, cela découragera certains à bloquer la composante. Les élu.e.s rappellent aux membres du conseil qu'ils/elles sont contre les blocages et qu'ils/elles encouragent le dialogue avec les autres étudiant.e.s.

Il est demandé que les étudiant.e.s veillent à ce qu'il n'y ait pas de dégradations des locaux.

Le texte suivant est proposé au vote :

« Les étudiant.e.s qui souhaiteraient participer à la mobilisation nationale du 5 décembre 2019 seront excusé.e.s.

Si une évaluation est prévue ce jour-là, ils/elles devront informer les enseignant.e.s concernées de leur participation au mouvement afin de se voir proposer une épreuve de substitution. »

Texte adopté à l'unanimité.

6. Point BIATSS

- Concernant les blocages, les élu.e.s souhaitent attirer l'attention sur les collègues BIATSS qui restent assez fragiles et qui peuvent être perturbé.e.s du fait de devoir présenter leur carte professionnelle ou encore de devoir se justifier de venir travailler. Il faut prendre conscience que prendre une journée de grève pour un BIATSS, cela correspond à une journée de travail en moins et donc un salaire moindre à la fin du mois.
- De plus, quelles sont les obligations des collègues en cas de grève ? les collègues se doivent d'avertir leur responsable hiérarchique direct le jour même. Si une remontée des grévistes à la DRH est organisée, celle-ci se fait par voie hiérarchique. Les collègues peuvent également transmettre directement un mail au service RH de l'UFR et au responsable administratif pour informer l'institution qu'ils sont grévistes. Pour être comptabilisé, il faut se déclarer gréviste avant 12h00 afin de permettre la transmission au ministère suffisamment tôt.

- Les élu.e.s étudiant.e.s précisent que les blocages ne sont pas de leur fait et que les blocages sont le résultat de petits groupes indépendants.

7. Budget 2020

La direction a souhaité transmettre en amont aux membres du conseil les documents pour permettre à chacun de se les approprier et de mieux suivre en séance car les tableaux sont parfois peu lisibles.

La direction remercie Claire Beausse pour l'important travail qu'elle a fourni sur le budget 2020 depuis le mois de septembre et Eric Marceau avec qui l'équipe a également beaucoup travaillé.

□ Attributions de l'UP : versement de l'UP à l'UFR SHA

FONCTIONNEMENT - CRB FS			
	2020	2019	
	V2	V3	Variation N-1
1 - ATTRIBUTIONS DES MOYENS	1 329 877,00 €	1 506 481,00 €	-176 604,00 €
Dotation de base fonctionnement	703 842,00 €	968 545,00 €	-264 704,00 €
CFMI	64 000,00 €	64 000,00 €	
CREADOC	14 100,00 €	28 200,00 €	
FORMATION CONTINUE - UP PRO	80 000,00 €	84 020,00 €	
LOCATION DE LOCAUX	883,00 €	1 715,00 €	
RETOUR SUR FORMATIONS LOCALES (DU, Agrég, FLE, ...)	0,00 €	10 000,00 €	
Ajustement exceptionnel NOF	225 000,00 €	350 000,00 €	
Compensation "perte de potentiel" (décharges, etc ...)	198 832,00 €		
Compensation pour externalisation (entretien locaux, infrastructures,	18 568,00 €		
Compensation pour personnels recherche	24 652,00 €		

Notre budget de composante provient de plusieurs sources, l'université de Poitiers (UP) nous attribuant un certain nombre de fonds.

Les attributions de moyens de l'UP sont en baisse par rapport à 2019. En parallèle, l'UP nous prélève moins que l'année dernière. C'est donc un jeu d'équilibre qui se fait.

Dotations complémentaires obtenues depuis la lettre de cadrage budgétaire, suite aux rencontres budgétaires :

- Formation continue : 21 416 € avaient été attribués dans la lettre de cadrage budgétaire.
Un complément de 30 000 € a été attribué dès l'ouverture budgétaire 2020. Un nouveau complément de 28 584 € devrait être versé à l'UFR dans le courant de l'année 2020.
- Ajustement exceptionnel NOF : 175 000 € avaient initialement été attribués. Un complément de 50 000 € a été attribué dans la perspective d'une diminution attendue des heures complémentaires suite aux ajustements de la NOF.

❑ **Contributions à l'UP : ponction de l'UP à l'UFR SHA**

2 - CONTRIBUTIONS	1 292 156,00 €	1 485 258,00 €	-193 102,00 €
Rémunérations en central (contractuels biatss)	52 516,00 €	80 980,00 €	
UB paie (heures comp)	1 197 236,00 €	1 372 709,00 €	
Téléphone fixe	8 610,00 €	8 453,00 €	
Téléphone mobile	998,00 €	865,00 €	
Courrier	10 702,00 €	11 610,00 €	
VTR	18 568,00 €	7 115,00 €	
Marché entretien des locaux		0,00 €	
Microsoft EES	3 526,00 €	3 526,00 €	

La contribution à l'UB Paie a fortement diminué grâce aux ajustements de la NOF. Nous attendons de connaître la consommation réelle 2019 de notre UB paie pour constater le coût réel des ajustements de la NOF. En fonction, l'ajustement exceptionnel de la NOF serait alors basculé vers une diminution de notre contribution à l'UB paie.

❑ **Synthèse de la dotation UP :**

	2020	2019	Variation N-1
1 - ATTRIBUTIONS DES MOYENS	1 329 877,00 €	1 506 481,00 €	-176 604,00 €
2 - CONTRIBUTIONS	1 292 156,00 €	1 485 258,00 €	-193 102,00 €
3 - SOLDE SUR DOTATION UP	37 721,00 €	21 223,00 €	16 498,00 €

❑ **Reversements, ressources propres, prélèvement et solde :**

4 - REVERSEMENTS	63 100,00 €	72 200,00 €	
Reversement CFMI	54 000,00 €	54 000,00 €	
Reversement CREDOC	9 100,00 €	18 200,00 €	
5 - RESSOURCES PROPRES	266 630,00 €	280 630,00 €	-14 000,00 €
SUBVENTION DRAC - CFMI	245 630,00 €	245 630,00 €	
REDEVANCES MERLINGS	18 000,00 €	16 000,00 €	
SUBVENTION MAGELIS	0,00 €	17 500,00 €	
REPRO / CARTES PERDUES / MAD LOCAUX / GOODIES / DIVERS	3 000,00 €	1 500,00 €	
6 - PRELEVEMENTS DIVERS POUR CONTRIBUTION CRB FS	7 200,00 €	7 200,00 €	
Frais de gestion vente cahiers CESCO	7 200,00 €	7 200,00 €	
7 - TOTAL DISPONIBLE CRB FS POUR REPARTITION	248 451,00 €	236 853,00 €	11 598,00 €

La somme de **248 451 €** correspond aux crédits redistribués aux départements de l'UFR et permettant également d'alimenter les enveloppes des différentes commissions de la composante, et le fonctionnement central.

▪ **Formation continue :**

- Coefficient 1 pour les contrats Pro
- Coefficient 0,5 pour les reprises d'étude car elles rapportent moins d'argent

▪ **Prévision Formation Continue (FC) pour 2020 :**

- 80 000 € de FC reversée à 50% aux départements et à 50% à l'UFR dont 28 584€ à venir plus tard
- Reversement aux départements sur la base des effectifs réels (coefficientés) de l'année N-1 (2018-2019)

	FORMATION CONTINUE				
Département	Contrat Pro	Rep Etudes	Tot coeff.	% FC	TOTAL
GEOGRAPHIE	2	4	4	6,11%	1 570 €
HISTOIRE		2	1	1,53%	392 €
HISTOIRE DE L'ART		3	1,5	2,29%	589 €
MUSICOLOGIE		1	0,5	0,76%	196 €
PHILOSOPHIE		2	1	1,53%	392 €
PSYCHOLOGIE	3	59	32,5	49,62%	12 756 €
SOCIOLOGIE		7	3,5	5,34%	1 374 €
SIC	6	17	14,5	22,14%	5 691 €
ANTHROPOLOGIE					
CFMI		14	7	10,69%	2 747 €
TOTAL	11	109	65,5	100,00%	25 708 €

❑ Budget de Fonctionnement 2020 des départements :

Le CFMI dispose d'un budget propre via une subvention de la DRAC.

Les DU, les masters CREADOC et JMIN ne sont pas comptabilisés dans les effectifs

	FONCTIONNEMENT				
Département	Effectifs L+M		80%	20% / effectifs	TOTAL
GEOGRAPHIE	325	7,93%	7 226 €	1 111 €	8 336 €
HISTOIRE	560	13,67%	7 226 €	1 914 €	9 139 €
HISTOIRE DE L'ART	317	7,74%	7 226 €	1 083 €	8 309 €
MUSICOLOGIE	186	4,54%	7 226 €	636 €	7 861 €
PHILOSOPHIE	180	4,39%	7 226 €	615 €	7 841 €
PSYCHOLOGIE	1893	46,20%	7 226 €	6 469 €	13 694 €
SOCIOLOGIE	574	14,01%	7 226 €	1 961 €	9 187 €
SIC	62	1,51%	3 613 €	212 €	3 825 €
ANTHROPOLOGIE			1 806 €		1 806 €
CFMI					
TOTAL	4097	100,00%	56 000 €	14 000 €	70 000 €

▪ **A prendre en compte au préalable :**

Dépenses des départements en 2018 : 150 000 €

SCD : - 40 000 €

Soit **110 000 €** de besoin budgétaire après centralisation du SCD

▪ **Part de Fonctionnement :**

110 000 € - 40 000 € (50% des 80 000 € de FC) = **70 000 €** à répartir en fonctionnement aux départements

▪ **Critères retenus :**

- Part fixe (80%) + part liée aux effectifs (20%)
- ½ part fixe pour le département SIC
- ¼ part fixe pour le département Anthropologie

□ **Attributions Budget Fonctionnement 2020 des départements :**

Département	TOTAL	TOTAL	TOTAL ATTRIBUTIONS BUDGET INITIAL 2020	COMPLEMENT FORMATION CONTINUE A venir	TOTAL ATTRIBUTIONS BUDGET 2020
GEOGRAPHIE	8 336 €	1 570 €	9 906 €	873 €	10 779 €
HISTOIRE	9 139 €	392 €	9 532 €	218 €	9 750 €
HISTOIRE DE L'ART	8 309 €	589 €	8 898 €	327 €	9 225 €
MUSICOLOGIE	7 861 €	196 €	8 058 €	109 €	8 167 €
PHILOSOPHIE	7 841 €	392 €	8 233 €	218 €	8 452 €
PSYCHOLOGIE	13 694 €	12 756 €	26 450 €	7 091 €	33 542 €
SOCIOLOGIE	9 187 €	1 374 €	10 561 €	764 €	11 325 €
SIC	3 825 €	5 691 €	9 516 €	3 164 €	12 680 €
ANTHROPOLOGIE	1 806 €		1 806 €		1 806 €
CFMI		2 747 €	2 747 €	1 527 €	4 275 €
TOTAL	70 000 €	25 708 €	95 708 €	14 292 €	110 000 €

- Budget 2020 - Total des attributions de fonctionnement aux départements :
70 000 € de fonctionnement + 40 000 € de formation continue (25 708 + 14 292) =
110 000 € de crédits de fonctionnement

□ **Budget Investissement 2020 :**

- Evolution 2019-2020 :

	2020	2019	Ecart
Dotation globale	142 178,00 €	154 903,00 €	-12 725,00 €
Transversal	122 178,00 €	122 002,00 €	176,00 €
Départements	20 000,00 €	32 901,00 €	-12 901,00 €

Mutualisation des crédits d'investissement **12 101,29 €**

- Baisse du budget d'investissement de l'UFR.
- Proposition de répercuter cette baisse sur les départements, les investissements des départements se situant entre 18 000 et 20 000 € ces 3 dernières années

Dotation du Budget Investissement 2020 des départements :

○ **Critères :**

- part fixe (80%) + part liée aux effectifs (20%)
- ½ part fixe pour SIC
- ¼ part fixe pour Anthropologie

Département	Effectifs L+M		Inv de base 80%	Inv effectifs 20%	Total Investissement
GEOGRAPHIE	325	7,93%	2 065 €	317 €	2 382 €
HISTOIRE	560	13,67%	2 065 €	547 €	2 611 €
HISTOIRE DE L'ART	317	7,74%	2 065 €	309 €	2 374 €
MUSICOLOGIE	186	4,54%	2 065 €	182 €	2 246 €
PHILOSOPHIE	180	4,39%	2 065 €	176 €	2 240 €
PSYCHOLOGIE	1893	46,20%	2 065 €	1 848 €	3 913 €
SOCIOLOGIE	574	14,01%	2 065 €	560 €	2 625 €
SIC	62	1,51%	1 032 €	61 €	1 093 €
ANTHROPOLOGIE			516 €	0 €	516 €
	4097	100,00%	16 000 €	4 000 €	20 000 €

□ **Unités de Formation par Apprentissage (UFA) :**

- Nouveauté 2020 : transfert des crédits aux composantes, la gestion n'étant plus prise en compte en central.
- Proposition de prélèvement de 12% (idem contrats de recherche) pour l'UFR et affectation aux départements au prorata des effectifs des diplômes concernés.

Attribution 2020 :	23 379,00 €
12% frais de gestion UFR	2 805 €
Reste à répartir :	20 574 €

	Formations apprentissage	Effectifs	%	Budget
Géographie	LP Agronomie Conseil et développement en agriculture	14	46,67%	9 601 €
Géographie	LP Agronomie Terroirs, Territoires, Gastronomies	9	30,00%	6 172 €
Psychologie	M2 Ergonomie et psychologie du travail	7	23,33%	4 800 €
		30	100,00%	20 574 €

❑ **Enveloppes mutualisées 2020 :**

- Proposition d'augmentation de certaines enveloppes mutualisées :

	2020	2019
Culture	3 000,00 €	2 500,00 €
RI	2 000,00 €	1 500,00 €
Voy. Pédagogiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Subvention aux associations	6 000,00 €	3 000,00 €
ERM	5 000,00 €	5 000,00 €
Comités de sélection	6 000,00 €	1 000,00 €
	32 000,00 €	23 000,00 €

❑ **Prélèvements : Téléphone et affranchissement**

- Actuellement, les prélèvements sont basés :
 - sur les frais imputés à l'UFR dans la lettre de cadrage budgétaire (consommations réelles N-2, sans connaître la répartition par départements et laboratoires)
 - et sur la base des consommations réelles de 2014 des départements et laboratoires (dernière année dont on connaît la répartition par centre financier (CF))
- Propositions à partir de 2020 :
 - Répartition pour les départements et laboratoires basés sur leurs effectifs de personnels
 - Répartition revue au début de chaque contrat pluriannuel
 - Prélèvement unique en janvier sur la base des consommations N-2

Clé de répartition :

	Répartition actuelle				Proposition de répartition A/compter de 2020
	Affranchissement	Téléphone	TOTAL	%	
Transversal	6 883,53 €	2 729,63 €	9 613,16 €	47,33%	48,00%
Départements	1 340,96 €	2 889,13 €	4 230,09 €	20,83%	20,00%
Laboratoires	877,51 €	3 150,00 €	4 027,51 €	19,83%	20,00%
CESCM	1 600,00 €	839,00 €	2 439,00 €	12,01%	12,00%
	10 702 €	9 608 €	20 310 €	100%	100%

Le CESCM fait l'objet d'un traitement particulier en raison de son activité des Cahiers de civilisation médiévale.

- Répartition des frais d'affranchissement et de téléphone par centre financier :

Répartition des frais d'affranchissement et de téléphone par CF

Contribution UFR 2020 (sur la base des consommations de 2018) : 20 310 €

	Système actuel		Système proposé		Différence
Transversal	47%	9 613 €	48%	9 749 €	136 €
Départements	21%	4 230 €	20%	4 062 €	-168 €
Laboratoires	20%	4 028 €	20%	4 062 €	34 €
Cescm	12,01%	2 439 €	12%	2 437 €	-2 €
	100%	20 310 €	100%	20 310 €	0 €

- Par départements :

Départements	Système actuel		Système proposé			Différence
GEOGRAPHIE	12,92%	547 €	18	12,95%	526 €	-21 €
HISTOIRE	12,16%	515 €	27	19,42%	789 €	275 €
HISTOIRE DE L'ART	10,26%	434 €	15	10,79%	438 €	4 €
MUSICOLOGIE	5,16%	218 €	9	6,47%	263 €	45 €
PHILOSOPHIE	4,84%	205 €	8	5,76%	234 €	29 €
PSYCHOLOGIE	23,49%	994 €	38	27,34%	1 110 €	117 €
SOCIOLOGIE	12,75%	539 €	15	10,79%	438 €	-101 €
CFMI	15,26%	646 €	1	0,72%	29 €	-616 €
SIC	3,16%	134 €	8	5,76%	234 €	100 €
TOTAL	100.00%	4 230 €	139	100.00%	4 062 €	-168 €

- Par laboratoires :

Laboratoires	Système actuel		Système proposé			Différence
Cescm	37,71%	2 439 €		12,00%	2 437 €	-2 €
MAPP	2,73%	177 €	8,5	6,30%	256 €	79 €
CRHAM	3,27%	211 €	25,5	18,89%	767 €	556 €
Ruralités	6,24%	403 €	9,5	7,04%	286 €	-118 €
Cerca	21,61%	1 398 €	36	26,67%	1 083 €	-314 €
Migrinter	15,93%	1 030 €	21,5	15,93%	647 €	-384 €
HERMA	0,97%	63 €	11,5	8,52%	346 €	283 €
Gresco	11,46%	741 €	14	10,37%	421 €	-320 €
CAPS	0,08%	5 €	8,5	6,30%	256 €	250 €
TOTAL	100.00%	6 468 €	135	100.00%	6 499 €	31 €

☐ Prélèvements : Reprographie

Actuellement, les prélèvements des frais de reprographie des départements et laboratoires ont lieu :

- 1 En janvier : un prélèvement correspondant à un semestre des consommations réelles N-1
- 2 A compter de septembre : un ajustement mensuel sur la base des consommations réelles après déduction de la provision
- 3 L'ajustement de décembre se fait sur l'exercice budgétaire suivant

☐ Propositions à partir de 2020 :

→ Un prélèvement unique en janvier sur la base des consommations N-1

☐ Budget Recherche :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
CESCM	UMR 7302	44 100,00 €	4 900,00 €
MAPP	EA 2626	9 072,00 €	1 008,00 €
CRIHAM	EA 4270	29 475,00 €	3 275,00 €
RURALITES	EA 2252	15 750,00 €	1 750,00 €
CERCA	UMR 7295	64 000,00 €	16 000,00 €
MIGRINTER	UMR 7301	36 900,00 €	4 100,00 €
HERMA	EA 3811	15 840,00 €	1 760,00 €
GRESO	EA 3815	21 150,00 €	2 350,00 €
CAPS	EA 4050	12 600,00 €	1 400,00 €
FEDERATION CESCM	FED 3482	4 000,00 €	0,00 €
FEDERATION RURALITES	FED 4229	5 000,00 €	0,00 €
FEDERATION CERCA	FED 4226	4 000,00 €	0,00 €
TOTAL		261 887,00 €	36 543,00 €

→ Enveloppe totale Recherche SHA 2020 :

- Gain de 930€ par rapport à 2019
- Baisse de 6 463€ en fonctionnement
- Gain de 7 393€ en investissement

Echanges :

- Pourquoi ne pas avoir augmenté l'Enveloppe Recherche Mutualisée (ERM) ? La direction répond que les propositions d'augmentation ont été ciblées sur les enveloppes où une pression s'exerce. Par exemple, l'enveloppe culture et subventions aux associations étudiantes alors que pour l'ERM (partie soutien aux publications), l'enveloppe n'a pas été totalement utilisée l'an passé.

➔ Vote de la répartition des budgets de fonctionnement, d'investissement, d'apprentissage et la nouvelle procédure pour les prélèvements (courriers, téléphone et reprographie) :

La répartition du budget 2020 est adoptée à l'unanimité avec 3 abstentions.

8. Attributions des subventions aux associations étudiantes

▪ Rappel du calendrier :

- Appel lancé le 17 septembre 2019 par le service InserCom
- Audition des associations le 7 novembre 2019
- Vote des attributions au conseil d'UFR le 28 novembre 2019
- Les subventions devront également être votées au CA de l'UP le 31 janvier 2020
- Versement des crédits sur le compte des associations mi-février, début mars 2020
- Un 2^{ème} appel a déjà été lancé et les dossiers devront être retournés au service InserCom pour le vendredi 20 décembre 2019.

▪ Critères de sélection des projets :

- Dimension culturelle et scientifique du projet, voire festive
- Ouverture sur le reste de l'UFR et sur la cité / établir un lien entre la communauté universitaire et la cité
- Les projets doivent être menés en priorité à l'UFR ou dans les proches environs (ville de Poitiers)
- La faisabilité des projets présentés, le sérieux des budgets prévisionnels
- Présentation d'un rapport détaillé sur l'usage des subventions versées l'année passée

▪ **Dans le cadre du 1er appel, 8 associations ont déposés un projet :**

1 association ne répondait pas aux critères de sélection, l'objectif du projet correspond à un voyage pédagogique (enveloppe budgétaire spécifique à l'UFR).

Cette association a été invitée à se rapprocher de l'équipe pédagogique afin que ce projet s'inscrive dans le cadre d'un voyage pédagogique.

1 association devait revoir son budget.

Le dossier corrigé présente finalement un budget à l'équilibre sans mettre en avant la subvention de l'UFR. La demande est donc non recevable.

2 associations ne se sont pas présentées aux auditions.

Il a été décidé de ne pas donner une suite favorable à leurs demandes.

Ces associations pourront s'inscrire dans le prochain appel.

La commission vie associative a donc décidé de subventionner 4 associations lors de ce 1^{er} appel pour la totalité des sommes demandées :

Association	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel	Montant sollicité par l'association	Montant validé par la commission vie associative
CASSINI	Clean-week Nuit de la géographie Café-débat avec intervenants Galliloux (piques niques partagés entre professeurs et étudiants) Soirées diverses type laser game, bubble foot	1 950,00 €	600,00 €	600,00 €
IANIA	Excursions sur site : Abbaye de Fontevraud et Château d'Azay le Rideau Journées jeunes chercheurs (entre universitaires de Poitiers et d'ailleurs) Café-débat Soirée "raclette"	2 545,00 €	850,00 €	850,00 €
MERSENNE	Soirées de pré-intégration, d'intégration et de désintégration Location de salles et de motels pour les concerts d'étudiants	1 525,00 €	500,00 €	500,00 €
WATT'S UP	Organisation d'une pièce de théâtre en anglais portant sur Jeanne d'Arc : costumes, accessoires et buffet à l'occasion de la représentation (prévue fin mars, début avril)	750,00 €	650,00 €	650,00 €
			2 600,00 €	2 600,00 €

Enveloppe 2020 subventions aux associations étudiantes = 6 000€

Sommes attribuées dans le cadre du 1^{er} appel = 2 600€ Le

budget disponible pour le 2^{ème} appel sera de 3 400€.

Echanges :

Une association reconnue par l'UP peut-elle demander une subvention auprès de l'UFR ? Oui, si l'association est composée d'étudiant.e.s de l'UFR et que le projet s'inscrit dans le cadre de l'animation de la composante. La prochaine commission Culture et vie associative sera invitée à préciser le profil des associations finançables par l'UFR.

→ Vote des attributions des subventions aux associations étudiantes :

Adopté à l'unanimité moins 1 abstention

9. - Questions diverses

- La direction confirme qu'il n'y aura plus de représentant.e.s des départements à la commission recherche pour permettre ainsi aux responsables de départements de siéger à la commission formation et aux directeurs de laboratoires de siéger à la commission recherche.
- Les statuts définitifs seront diffusés prochainement à l'ensemble de l'UFR.
- La direction remercie Claire Portal et Céline Bergeon, qui quittent leur mission de responsable au sein du département de géographie après être arrivées à la fin de leur mandat, pour leur investissement, investissement primordial pour faire fonctionner l'institution.

- La commission à la pédagogie prévue initialement le 5 décembre a été déplacée le 12 décembre en raison du mouvement social annoncé.

Très bonne fin d'année à toutes et tous.

Le responsable des services



Eric MARCEAU

Le Directeur



David CLARYS

La secrétaire de séance



Céline CAPILLON